

# Un nouveau document de référence : le BREF Elevages révisé



## Partenariats

Chambres d'agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire, Unions Régionales de Bretagne, Centre, Midi Pyrénées, Groupements de producteurs, IRSTEA, ADEME



## Financier

CASDAR



## Contact

Nadine.guingand@ifip.asso.fr

## VALORISATION

### Autres transferts

- Appui aux structures techniques de la filière pour la constitution des nouveaux dossiers d'autorisation d'installations IPPC
- Animation du groupe de travail technique français concernant la révision du BREF Elevages
- Participation au groupe de travail IPPC au niveau national aux côtés des structures professionnelles et politiques de la filière porcine française.

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les élevages de porcs de plus de 2 000 places de porcs de plus de 30 kg ou 750 places de truies sont soumis à la directive 2010/75/UE dite directive IED (Industrial Emission Directive) du 24 novembre 2010. Cette directive remplace la directive IPPC (96/91/CE) du 24 septembre 1996 dont une des premières applications concrètes a été l'obligation pour les élevages de porcs et de volailles de déclarer leurs émissions annuelles d'ammoniac (DEP). Depuis le 30 novembre 2007, les projets d'élevage relevant de cette directive IED ont pour **obligation d'intégrer les Meilleures Techniques Disponibles (MTD)** pour réduire au maximum l'impact environnemental de leurs activités sur l'eau, l'air ou le sol. La particularité de la directive IED par rapport à la directive IPPC est le caractère obligatoire de se référer à la liste des MTD présentes dans le BREF Elevages.

Or, un processus de révision du BREF Elevages (version 2003) a débuté en 2008 à la demande de la Commission Européenne.

L'IFIP a alors été sollicité, par la profession, pour participer au **groupe d'experts en charge de la révision, en tant que représentant français du secteur porcin (représentation professionnelle)** aux côtés de l'ADEME, de l'IRSTEA et du Ministère de l'Ecologie (représentation gouvernementale). Actuellement, la majorité des MTD listées dans le BREF Elevages de 2003 présente d'énormes **difficultés de mise en œuvre dans les élevages porcins français**. Ces difficultés sont à la fois **techniques mais aussi économiques**.

L'évolution de statut du BREF Elevages dans le cadre de la directive IED rend particulièrement important le choix des MTD dans la nouvelle version ce document de référence.

Ainsi, l'objectif de l'IFIP en participant à ce groupe d'experts était d'aboutir à une nouvelle version du BREF Elevages dont la liste de MTD soit **compatible avec les contingences technico-économiques de la production porcine française**.

## RÉSULTATS

Les experts du groupe de travail européen ont reçu en octobre 2014 une version révisée du BREF principalement axée sur le chapitre 5, listant les Meilleures Techniques Disponibles applicables en élevages de porcs et de volailles.

Cette nouvelle version du chapitre 5 était le sujet de la dernière réunion du processus de révision du BREF Elevages, qui s'est tenue à Séville du 17 au 21 novembre 2014.

Comme pour les précédentes propositions du Bureau, avant cette dernière réunion, l'IFIP a réuni le groupe de travail français (6 novembre 2014) afin de recueillir les commentaires techniques des représentants des différentes organisations professionnelles.

A l'issue de cette phase de consultation, l'IFIP a adressé ses commentaires et propositions au Bureau de Séville pour base de discussion par le groupe d'experts (novembre 2014).

Cette séance a réuni une quarantaine de participants représentant les instances gouvernementales des différents Etats-membres (Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Danemark, Suède, Finlande, Espagne, France, Italie, Pologne, UK, Irlande) mais aussi des ONG (comme EEB) et des syndicats professionnels (via le COPA COGECA).

Durant ces 5 journées, l'ensemble des MTD proposées par le Bureau ont été examinées, discutées, modifiées et validées par le groupe de travail. Dans la majorité des cas, les échanges techniques ont permis d'aboutir à un consensus.

Les résultats de cette ultime réunion doivent aboutir à une version finale du BREF Elevages qui sera une dernière fois validée par le groupe de travail.

## PERSPECTIVES

Une proposition de version finale est envisagée pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015 et une publication officielle des conclusions du BREF Elevages pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

